



METTRE EN OEUVRE LES BONNES PRATIQUES DE PRÉPARATION

- PERSONNES CONCERNÉES :
Pharmaciens et préparateurs en pharmacie

DURÉE

- 3 Heures

MÉTHODE

- Échange de pratiques
- Apports théoriques
- Présentation d'outils

OBJECTIFS

A l'issue de ce cycle de formation, les stagiaires seront capables de mettre en oeuvre les nouvelles réglementations du code de la santé publique (article L 5121-5)

VALIDATION

- Attestation de stage délivrée par le Centre de Formation d'Apprentis CCI Le Mans Sarthe

INTERVENANT

- Patrick BARDOUX
Préparateur en pharmacie et formateur à l'Institut des métiers de la Santé du Centre de Formation d'Apprentis CCI Le Mans Sarthe

PROGRAMME

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les principes de bonnes pratiques de préparation (BPP) dans le respect de la nouvelle réglementation du 03/12/2007
- Mettre en oeuvre les BPP relatives aux préparations magistrales et officinales
- Assurer la traçabilité des médicaments réalisés à l'officine en utilisant les outils adaptés
- Sensibiliser les personnels de l'officine aux obligations légales de formation continue

CONTENU DE LA FORMATION

- La nouvelle législation et ses éléments clés
- La conformité du laboratoire et de ses équipements
- Les règles d'hygiène et de propreté
- Les contrôles à effectuer : conformité des matières premières, pesées, réalisation, libération
- La traçabilité par registre : entrée des matières premières, fiches de fabrication, dossiers de lot, etc.
- La sous-traitance des préparations
- Les nouvelles règles d'étiquetage
- L'évolution des compétences des personnels de l'officine au regard de la nouvelle législation